



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 25 juin 2026	Délibération n° 2026-06-25/18 Services Techniques
---------------------------------------	--

Le 25 juin 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. NAUDET, Maire. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 19/06/2026

ETAIENT PRESENTS (30) :

MM. Naudet, Deluchey, Mmes Lemoine, Tiberti, M. Sert, Mme Besnard, M. Mugens, Mme Adélaïde, M. Gourdan, Mme Pavlovic, MM. Attard, Pellegrini, Mmes Ourseau, Temanni, De Simone, M. Sahin, Mmes Savetier, Peignart, M. Auchoix, Mme Papin, MM. Arnould, Strehaiano, Mmes Mary, Krawczyk, MM. Mascarau, Pottier, Mme Courteille, MM. Bekare, Amedeo, Corceiro

PRESENTS PAR PROCURATION (03) :

M. Desrivières à M. Deluchey, Mme Haouzi à M. Naudet, M. Hamdani à M. Mugens

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : MME TIBERTI

OBJET : Approbation de la convention relative aux modalités de gestion d'équipements entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et le Conseil Départemental du Val d'Oise - carrefour à feux sur l'avenue du Général Leclerc (RD928) à l'angle de la rue Louis Delamarre

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la voirie routière,

CONSIDERANT que dans le cadre de la gestion de flux et du plan de circulation sur la RD 928, les communes de Soisy-sous-Montmorency et d'Enghien-les-Bains ont demandé la création d'un carrefour à feux sur l'avenue du Général Leclerc (RD 928), à l'angle de la rue Louis Delamarre,

CONSIDERANT que pour assurer l'entretien de cet ensemble de feux, il est proposé, comme pour les autres voies départementales, une convention entre la commune et le Conseil Départemental du Val d'Oise, régissant les obligations de chacun,

VU le projet de convention relatif aux modalités de gestion des équipements du carrefour à feux sur l'avenue du Général Leclerc (RD 928), à l'angle de la rue Louis Delamarre, ci-annexé,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention relatif aux modalités de gestion des équipements du carrefour à feux sur l'avenue du Général Leclerc (RD928), à l'angle de la rue Louis Delamarre, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à sa mise en application.

Le secrétaire,


Corinne TIBERTI



Le Maire,


Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 08 JUL. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 08 JUL. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 08 JUL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.